

# LAND ART OH ! CARRIÈRES



**à Fontenay-sous-Bois**

5ème édition

du 13 Juin au 30 juin 2020 (dates à confirmer)

## Appel à projets artistiques

Ohého, Collectif des artistes de Fontenay-sous-Bois

16 rue du Révérend Père Aubry  
94120 Fontenay-sous-bois

0676944374  
contact@oheho.fr www.oheho.fr/

## **Présentation :**

Ohého ! Collectif des Artistes de Fontenay-sous-Bois est une association pluridisciplinaire qui regroupe des artistes de toutes pratiques.

**Ensemble, nous organisons des événements et des expositions dans une dynamique de partage et d'échange.**

**Cette année, Ohého organise la cinquième édition du**

**Festival « Land Art Oh ! Carrières »**

**du 13 juin au 30 juin 2020**

Cette manifestation a pour objectifs :

- de créer un événement culturel, festif, et intergénérationnel
- de rendre l'art accessible à tous
- de valoriser le patrimoine naturel de Fontenay-sous-bois, et de favoriser le respect de l'environnement.

Cet appel à projet s'adresse non seulement aux divers plasticiens, mais aussi aux artistes du spectacle vivant, et aux collectifs d'artistes.

Les artistes proposeront des rencontres, des ateliers et des visites ludiques, ainsi que des événements musicaux, théâtraux, projections, happening, etc.

## **Date et Lieu :**

**Le Festival 2020 se déroulera du samedi 13 au 28 juin 2020**

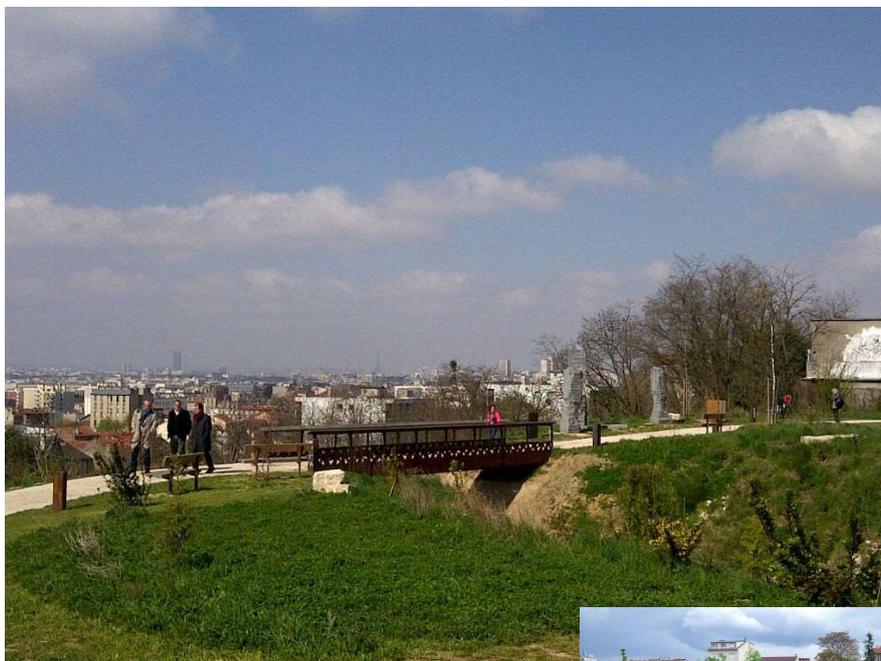
dans le Parc des Carrières Roger Dumont. Les installations resteront exposées dans le parc jusqu'en septembre. Les événements se dérouleront entre le 13 et le 28 juin.

Un événement clôturera le Festival en Septembre 2020

Des journées seront réservées aux visites des scolaires.

## **Site d'exposition :**

L'éco-parc des Carrières, situé au cœur de Fontenay-sous-Bois, est un des maillons de la coulée verte de la ville. Il constitue un espace arboré de 22 700 m<sup>2</sup>, et offre une vue imprenable sur Paris et toute la région ouest.



## **Conditions générales :**

Les projets présentés devront être en lien avec l'esprit du Land Art et respecter l'environnement de l'éco parc. Le thème reste libre.

Nota : Les œuvres seront exposées en plein air et doivent donc être résistantes aux intempéries. L'exposition ne sera pas surveillée.

Les artistes ne seront pas défrayés pour leur participation à l'exposition, hormis les frais de transport, lorsqu'ils seront jugés nécessaires.

3 prix seront décernés par un jury à l'issue de l'exposition et seront remis en espèce.

## **Production des œuvres plastiques :**

Les artistes s'engagent à respecter le cadre naturel et feront en sorte que leurs œuvres s'intègrent et communiquent avec l'environnement.

Les matériaux utilisés sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, de récupération...

Si certains éléments auront pu être travaillés ou préparés en amont en atelier, l'œuvre finale (le montage) doit impérativement être réalisée sur place. Les projets artistiques déjà présentés lors d'autres manifestations ne seront pas retenus.

L'installation peut être évolutive dans le temps, mais l'artiste devra en assurer la cohérence visuelle et sécuritaire. Elle sera maintenue sur le site aussi longtemps que son état le permettra.

Si une œuvre présente un danger pour la sécurité des visiteurs, pour quelque raison que ce soit, ou se dégrade à tel point qu'elle pollue l'environnement du parc, l'artiste devra assurer la maintenance ou l'évacuation des éléments de son installation.

Les œuvres plastiques devront être démontées dans la semaine suivant la clôture du festival ( sauf exception pour des œuvres pour lesquelles un accord aura été passé avec la ville ).

## **Événementiel :**

Le programme des interventions, concerts et autres formes de spectacles et animations, se fera en lien avec le comité d'organisation.

Les événements se dérouleront entre le 15 juin et le 30 juin, et seront regroupés en majorité les week-end ou les mercredi. Ils pourront se dérouler dans différents lieux autour et dans le parc. Ces lieux seront en majorité en extérieur.

Cet événement est collaboratif, nous sollicitons tous les participants à apporter leur aide pour créer l'événement.

1/ Cela implique des actions partagées ou menées en commun :

- Collecte des matériaux par les artistes en amont, et partage des « bons plans »
- Distribution des outils de communication auprès du public,
- Accrochage des banderoles
- Installation de la logistique nécessaire aux événements,
- Partage des diverses tâches d'animation, etc...

2/ Une œuvre collective à réaliser en live avec tous les artistes volontaires, plasticiens ou non, et qui intégrerait aussi le public peut être envisagée pour le vernissage.

3/ Chaque artiste se doit de promouvoir autour de lui, le festival sous tous ses aspects (plastique, musique, théâtre, spectacle, projection, etc.) afin d'attirer en amont d'autres amis artistes.

4/ Il sera demandé aux artistes d'être, dans la mesure du possible, présents lors des événements, afin de favoriser le lien avec le public et entre tous les participants.

## **Contrat :**

### **Chaque participant devra adhérer au Collectif pour l'année 2020 (30 euros)**

La production artistique exposée reste propriété des artistes. Le droit à l'image et les droits de reproduction sont acquis par Ohého pour promouvoir le Festival Land Art Oh ! Carrières (affiche, tracts, livre, etc.) et ce, sans limite de durée, ni rémunération complémentaire.

Si le projet est retenu par la commission de sélection, **la fiche d'inscription vaudra pour contrat** entre Ohého et l'artiste. L'artiste s'engage à respecter les conditions générales de participation telles qu'elles sont décrites dans cet appel à projet (organisation, dates de montage et démontage, maintenance des œuvres). **Elle sera signée par les deux parties.**

- **16 février 2020 : Date limite d'inscription**

**pour les artistes qui souhaitent participer à l'exposition d'avoir fourni leurs coordonnées (nom et adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone fixe et mobile**

- **15 mars Date limite d'envoi des dossiers de candidature.**

A retourner par courrier à l'adresse suivante :

Ohého Collectif des Artistes de Fontenay-sous-Bois  
16, rue du Révérend Père Aubry  
94120 Fontenay-sous-bois

**Chaque artiste devra avoir fourni au plus tard à cette date :le dossier constitué :**

Pour les plasticiens de :

- Un projet de création (dessin, photo, photomontage ...) précisant les matériaux utilisés et la logistique nécessaire au montage.
- Une description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le concept du Land Art
- Tout autre document permettant de cerner la démarche de l'artiste.

Pour les artistes du spectacle vivant :

- Un projet d'intervention précisant : sujet, durée, espace nécessaire, déroulement, et conditions de représentation, éventuellement accompagné d'un visuel.

***Fournir également une fiche technique, avec visuel et texte de présentation pour les documents de communication.***

La commission, composée des membres du CA de l'association, se réunira fin mars pour évaluer l'adéquation des œuvres au projet. Une réponse sera donnée aux artistes **avant le 30 mars.**

Une visite collective du parc sera proposée **en avril**, afin de découvrir le lieu, de se rencontrer, et de discuter des projets de chacun.

- **8 au 13 juin 2020 : Les artistes seront libres d'organiser leur emploi du temps d'installation L'installation finale des œuvres devra être terminée à 15h au plus tard le samedi 13 juin.**
- **12 Septembre 2020 : Remise des prix et clôture de l'exposition**
- **19 septembre 2020 : Démontage de l'exposition.**

**Les artistes devront impérativement avoir enlevé leurs œuvres à cette date butoir**  
**Chaque artiste exposant est responsable de l'installation de son/ses œuvre(s) et de son/leur enlèvement aux dates indiquées. Il devra en outre s'assurer que l'œuvre est suffisamment bien arrimée en cas de coup de vent.**

Louise DUCROCQ, présidente,

Eric LORENZ, secrétaire

Lucie DUCROCQ, trésorière

Contact : 0676944374

[contact@oheho.fr](mailto:contact@oheho.fr)